mega

Gaz

Prix du **mois 08/2019** - TVA 21% incluse - Publié le 29-07-2019

Carte tarifaire
Client résidentiel - Wallonie

Votre contrat de fourniture de gaz naturel Mega comprend les présentes conditions tarifaires ainsi que le formulaire d'inscription complété par vos soins et les conditions générales de Mega accessibles sur le site www.mega.be. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur nos tarifs.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 3 parties :

1. Le coût de l'énergie (MEGA)
2. Coûts de distribution et de transport (versés à votre GRD)
3. Les impôts, taxes, surcharges, contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Répartition des coûts *

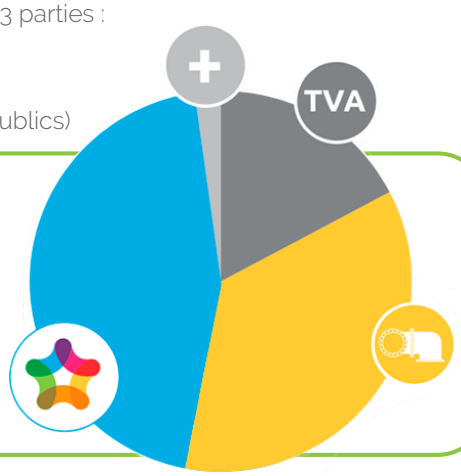

Coût de l'énergie, redevance annuelle (1)

Gaz naturel	Energie (c€/kWh)				
	Easy (Variable)	**Super** (Variable)	**Easy** (Fixe)	**Zen** (Variable)	
	1 an	1 an	1 an	3 ans	5 ans
Coût énergie (c€/kWh)	1.76	1.76	2.73	1.83	1.83
Redevance fixe (€/an)	40	5	40	45	50

- Mega est un fournisseur Online, votre contrat comprend donc la réception de vos factures par e-mail et l'accès à votre compte en ligne; si vous désirez recevoir vos factures intermédiaires par courrier papier, il vous faudra payer la somme de 30€ TVAC par an et par contrat.
- L'Ecogaz est un gaz naturel 100% neutre en carbone. Mega compense les émissions de CO_2 en investissant dans des projets environnementaux. Plus d'info sur www.mega.be/fr/gaz-neutre-en-carbone. Si vous souhaitez activer cette option, il vous faudra payer un supplément de 0,15 c€ HTVA/ kWh.

- La redevance est payée par année entamée sauf en cas de contrat temporaire (facturation au prorata du nombre de jours livrés).
- Le prix du gaz naturel variable TTF101 est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats "month" (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché néerlandaise TTF pour livraison les mois suivants) tels que publiés sur le site Internet de ICE.
- La formule tarifaire pour le gaz "Easy" est la suivante (HTVA): TTF101 (Endex) + 0,353 c€/kWh.
- Le paiement par domiciliation et l'acompte trimestriel sont obligatoires si vous optez pour le produit "Super". Un surcoût de 15 euros sera appliqué sur la redevance annuelle si vous optez plutôt pour un acompte mensuel. En cas de non respect de la domiciliation, Mega se réserve le droit d'adapter votre contrat vers un autre produit.
- La formule tarifaire pour le gaz "Super" est la suivante (HTVA): TTF101 (Endex) + 0,353 c€/kWh.
- Le prix du gaz fixe, est fixe pour la période initiale de contrat.
- Le prix du gaz naturel variable TTF103 est indexé trimestriellement. Il est basé sur la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats "quarter" (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché néerlandaise TTF pour livraison les mois suivants) tels que publiés sur le site Internet de ICE.
- La formule tarifaire pour le gaz "Zen" est la suivante (HTVA): TTF103 (Endex) + 0,353 c€/kWh.

Coût du transport (1)

	(c€/kWh)
Coût du transport	0.185

(1) Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture de gaz naturel de clients résidentiels. Les prix affichés sont d'application pour une consommation de gaz annuelle inférieure à < 150 MWh. Ils sont valables pour tout contrat signé en 08/2019.
- Le coût du transport est versé à votre Gestionnaire de Transport (Fluxys) sur base des tarifs approuvés par la CREG et publiés par Fluxys. Ces tarifs sont sujets à modification par les autorités compétentes.
* Le graphique basé sur une consommation moyenne de 17.500 kWh/an, d'une famille ayant un compteur avec relevé annuel et résidant à Liège (gestionnaire de réseau TECTEO - RESA GAZ).

mega

Gaz

Prix du **mois 08/2019** - TVA 21% incluse - Publié le 29-07-2019

Carte tarifaire

Prix de la distribution et de la location de compteur (2)

Votre intercommunale	(c€/kWh)			Redevance Fixe (€/an)			Location compteur (€/an)
	0-5000 kWh	5001-150 000 kWh	150 001-400 000 kWh	0-5000 kWh	5001-150 000 kWh	150 001-400 000 kWh	
Gaselwest							
ORES (Brabant wallon)	4.08	1.75	1.21	29.4	123.29	767.87	
ORES (Hainaut Gaz)	4.57	2.21	1.68	28.27	116.18	719.88	
ORES (Luxembourg)	3.5	1.51	1.08	26.12	102.91	630.12	
ORES (Mouscron)	3.62	1.76	1.33	25.66	100.07	610.97	
ORES (Namur)	4.44	1.95	1.37	29.84	125.96	785.98	
RESA	3.37	1.81	1.5	31.33	110.55	872.02	

Taxes, redevances, cotisations et surcharges (3)

	(c€/kWh)
Cotisation fédérale + cotisation clients protégés	0.06116
Cotisation sur l'énergie	0.12073
Redevance de raccordement	0.0075

(2) Versés à votre Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, redevances et surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs de Mega d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

(3) Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.creg.be). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration. NB: - Le produit de la cotisation fédérale est destiné au financement de trois fonds gérés par la CREG: fonds CREG, fonds social énergie, fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA. - La redevance raccordement n'est pas soumise à la TVA. Forfait de 0.0075 € pour les 100 premiers KWh. - La cotisation énergie est affectée au fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale.